

BUREAU D'ENQUETE FINANCIERE DE COTE D'IVOIRE



Avenue Terrassons des Fougères Abidjan Plateau-COTE
D'IVOIRE 01 BP 456 ABIDJAN 01 / Côte D'Ivoire
Tel/Fax : (225) 65 03 78 69

N/REF: ANLCN/120A/001478/09

Abidjan, le 11 Février 2012

**OBJET : AVIS D'ARRET DE
TRANSFERT DE FONDS**

A l'attention de Mr NICOLAS DEPLANTE
et de Mme NICOLE DIDI

Madame,

Au vu des documents émanant de la banque United Bank for Africa COTE D'IVOIRE sur le transfert n° 008765430086X0F d'un montant de 105.000€ . Nous avons le devoir de vous informer que la commission de contrôle des transferts a émis un avis d'ordre d'arrêt du transfert de fonds de Mr NICOLAS DEPLANTE sur le compte N° 00030542704 domicilié à la BANQUE CIC ANNEMASE SAINT ANDRE en FRANCE appartenant à Mme NICOLE DIDI.

En effet lors du contrôle des documents, soumis par la banque United Bank for Africa, il ressort que le transfert EMTQ13900-002124 n'est pas conforme aux normes de procédures de transfert qu'impose le bureau d'enquête financière de cote d'ivoire dans le cadre des transferts hors de l'espace économique de cote d'ivoire.

Tout virement excédent la somme de 1.967.871,00F. CFA soit 3.000 € confronte l'exécutant et le bénéficiaire à s'acquitter de paiement de la **TAXE DE LIBRE CIRCULATION** zone financière de cote d'ivoire attestée par la délivrance du **CERTIFICAT DE REGULATION FISCAL** de la cote d'ivoire.

Le transfert étant déjà en cours et enregistré, nous vous faisons parvenir cet avis afin de vous informer que l'exécutant Mr NICOLAS DEPLANTE et le bénéficiaire Mme NICOLE DIDI se devront de payer respectivement **5000 euro** et **500 euro** pour ladite taxe afin d'accorder une autorisation de libre circulation du transfert.

Faute de quoi votre transfert subira les pénalités pour violation de la directive N° 07/2002/CM/UEMOA – 589 du 01 octobre 1990, et nous promulguons L'ORDRE D'ARRET/ D'ANNULATION de façon irréversible avec ampliation à la direction de la banque United Bank for Africa COTE D'IVOIRE.

Tout en vous souhaitant bonne réception, recevez Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Mr GEORGES COFFI
Tel: (225) 65 03 78 69
RESPONSABLE DU SERVICE
CONTROLE DES TRANSFERTS

SERVICE CONTROLE
Le Responsable
BUREAU ENQUETE FINANCIERE COTE D'IVOIRE

